

L'ajournement

dette nationale ne serait pas aussi élevée et l'impôt sur les gains de capital aurait probablement été supprimé. Voilà pourquoi il nous faut des élections, pour changer de manière de voir. Si ce gouvernement a été réélu en 1980, c'est grâce au NPD qui a fait le calcul politique suivant: en battant le gouvernement de Joe Clark, il obtiendrait davantage de sièges. Il a vu juste mais, malheureusement, il a aussi remis les libéraux au pouvoir. Notre dette a encore augmenté, ce qui cause beaucoup de tort, dans l'ensemble, aux agriculteurs.

Je félicite le député de vouloir colmater la brèche, mais regardons l'immensité du lac derrière la digue plutôt que la fissure dans l'ouvrage.

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, la plupart des députés semblent d'accord pour dire qu'il s'agit d'une chose très très importante qui doit être étudiée. Je ne saurais en disconvenir. Il faut que la question soit renvoyée au comité permanent de l'agriculture qui l'examinera en détail. Espérons que le comité aura le temps de rédiger son rapport sur le projet de loi qui pourra être examiné par le Parlement. Étant donné cet esprit d'entente qui semble régner entre les trois partis . . .

[Français]

Je propose:

Que l'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit: Le projet de loi C-232, Loi concernant les prix paritaires des produits agricoles, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais que l'ordre soit révoqué, le projet de loi retiré et l'objet déferé au Comité permanent de l'agriculture.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Guilbault): M. Evans, appuyé de M. Orlikow, propose que l'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivants le mot «que» et en les remplaçant par ce qui suit:

le projet de loi C-232, loi concernant les prix paritaires des produits agricoles, ne soit pas lu maintenant une 2^e fois, mais que l'ordre soit annulé, le projet de loi retiré et son objet renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

(L'amendement est adopté.)

Le président suppléant (M. Guilbault): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion ainsi modifiée?

Des voix: D'accord.

(La motion modifiée est adoptée.)

Le président suppléant (M. Guilbault): Ainsi, l'ordre est annulé, le projet de loi est retiré et la question est renvoyée au comité permanent de l'agriculture.

(L'ordre est annulé et le projet de loi est retiré.)

Le président suppléant (M. Guilbault): Y a-t-il unanimité pour passer au débat d'ajournement?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LE CANADIEN PACIFIQUE—LE PROJET DE RÉDUIRE LES EFFECTIFS. B) ON DEMANDE AU MINISTRE DE CONVOQUER UNE RÉUNION DES INTÉRESSÉS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, il y a deux jours, j'ai demandé au ministre des Transports (M. Axworthy) s'il savait que le CP avait dit aux syndicats représentant ses employés que d'ici quelques années, les effectifs de la société seraient réduits de 4,000 personnes environ. Dans l'affirmative, pourrait-il au moins convoquer une réunion des représentants de la société et des syndicats concernés pour en discuter et voir ce que l'on pourrait faire pour atténuer les répercussions très graves de tels licenciements. Ce n'est là qu'une des nombreuses questions relatives aux chemins de fer et aux cheminots, surtout de Winnipeg, que le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) et moi-même avons posées au ministre des Transports.

La réponse que le ministre m'a donnée il y a deux jours ressemblait très fort à celles qu'il donne toujours. Il est très évasif, c'est le moins qu'on puisse dire. Il ne s'est pas engagé à convoquer une réunion de l'employeur et des syndicats. Il m'a accusé, ainsi que le NPD, d'être disposé à dire qu'il ne faudrait jamais autoriser une société à voir comment elle peut améliorer la productivité de ses travailleurs. Rien ne pourrait être plus loin de la vérité, monsieur le Président. Il ne précise pas, et ce n'est pas un hasard, que le licenciement de 4,000 employés représente une réduction de 10 p. 100 des effectifs totaux de la société. Des employés qui ont beaucoup d'années de service seront mis à la porte.

Ce n'est pas ce qu'on nous disait dans le débat sur les modifications apportées au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Le ministre a dit qu'en Colombie-Britannique, les sociétés de chemins de fer feraient des dépenses directes de 5.4 milliards qui représenteraient 87,000 années personnes de travail et qui apporteraient des revenus de 3.1 milliards aux travailleurs. Monsieur le Président, ce qu'il n'a pas dit, c'est que ce travail serait d'ordre temporaire. L'ancien ministre des Transports a dit en présentant le projet de loi à une conférence de presse à Winnipeg que l'on créerait 250,000 emplois.

Nous nous sommes opposés au projet de loi parce que nous savions que l'embauche n'augmenterait pas dans de telles proportions. Nous savions que ces changements entraîneraient de nombreux licenciements au lieu de stimuler l'emploi. Nous savions que les frais d'expédition du grain augmenteraient de 300 à 400 p. 100 pour les agriculteurs. Dans un discours que j'ai prononcé en juin 1983, j'ai dit que nous ne nous opposions pas à une modernisation du service. J'ai dit que nous voulions que les sociétés ferroviaires commencent à améliorer leur réseau afin de pouvoir transporter toutes nos marchandises. Nous savons que nos expéditions de grain, de soufre, de charbon et de potasse augmenteront considérablement en dix ans. Toutefois, nous ne voulons pas que cela se fasse aux dépens des agriculteurs ou des cheminots. Toutefois, monsieur le Président, c'est exactement ce qui se passe. Ce sont les cheminots et les agriculteurs qui vont faire les frais des changements effectués.